



	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000</p> <p align="center">A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement
<p align="center">Service instructeur (guichet unique) : DDT, Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p align="center">Site Natura 2000 FORET DE LA BRACONNE</p>	
<p align="center">Statut : ZSC</p>	<p align="center">Code : FR5400406</p>
<p align="center">Liste des animateurs : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</p>	
<p align="center">Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté ministériel du 13 avril 2007 portant désignation de la ZSC Forêt de la Braconne ; - Arrêté préfectoral du 29 mars 2012 portant approbation du document d'objectifs du site 	

Description et intérêt du site :

Important massif forestier de plus de 6 000 ha situé sur calcaires karstiques recouverts localement de placages argilo-siliceux. Grande diversité de faciès forestiers en fonction de la topographie, des conditions édaphiques et de la conduite des peuplements menée par l'organisme gestionnaire (ONF) : chênaie pubescente avec des pelouses calcicoles xérothermophiles enclavées, forêt de ravin dans le gouffre karstique de la Grande Fosse, hêtraie mésophile ou chênaie-hêtraie sur les argiles, chênaie-charmaie dans les vallons etc.

Plusieurs zones rocheuses ainsi que divers éléments géomorphologiques caractéristiques des reliefs karstiques ajoutent à la diversité de cet ensemble : dolines, gouffres d'effondrement, grottes etc.

<p>Qualité et importance</p>	<p>Site d'un grand intérêt phytocénotique présentant plusieurs faciès forestiers originaux dans le contexte régional : hêtraie mésophile à Aspérule et Orge d'Europe, peuplements d'Orme de montagne et Tilleul à grandes feuilles dans la Grande Fosse ; par ailleurs les taillis de chêne pubescent abritent des pelouses calcicoles xéro-thermophiles de surface réduite mais d'un grand intérêt floristique : présence de l'espèce endémique française Sabline des chaumes (<i>Arenaria controversa</i>), de fourrés à Spirée d'Espagne (<i>Spiraea hispanica</i>) et Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>). Le site abrite de remarquables guildes d'oiseaux (Picidés, rapaces) et populations de chauve-souris.</p>
<p>Vulnérabilité</p>	<p>La plantation de résineux sur certaines pelouses sèches, la sur-fréquentation du site de la Grande Fosse, les dérangements occasionnés aux colonies de chiroptères par les visites des spéléologues amateurs constituent autant de facteurs négatifs ponctuels menaçant l'état de conservation de certains habitats ou les populations de certaines espèces.</p> <p>Par ailleurs, du fait de la proximité d'une agglomération de 100 000 habitants, la forêt joue un rôle récréatif important en toutes saisons et a donc à subir les pressions ou altérations liées à une forte fréquentation ponctuelle de certains de ses secteurs</p>

Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

- 1- Création de voie forestière ;
- 2- Création de voie de défense des forêts contre l'incendie ;
- 4- Création de place dépôt de bois ;
- 5- Création de pare-feu ;
- 6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
- 7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
- 27- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines ;
- 29- Arrachage de haies ;
- 30- Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieures ou égale à 2ha ;
- 32- Affouillements ou exhaussement du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2m ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
- 35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.
- 35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Classe d'habitat	• Forêts caducifoliées ;	83 %
	• Forêts de résineux ;	12 %
	• Landes, Broussailles, Recrues, Maquis et Garrigues, Phrygana ;	2 %
	• Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) ;	2 %
	• Pelouses sèches, Steppes	1 %

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires :

6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de *l'Ayso-Sedion albi* (1 ha) ;

9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (0.63 ha).

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Mammifères :

1303 – Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*

1304 – Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

1308 – Barbastelle *Barbastella barbastellus*

1310 – Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*

1321 – Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*

1323 – Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*

1324 – Grand murin *Myotis myotis*

Invertébrés :

1083 : Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

1088 – Grand Capricorne *Cerambyx cervus*

Amphibiens :

1166 – Triton crêté *Triturus cristatus*

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Espèces	Habitats
Intérêt majeur	- Minioptères de Schreibers ; - Petit rhinolophe ; - Barbastelle	- Formations à génévriers des landes et pelouses calcaires ; - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables) ; - Pelouses rupicoles ; - Grotte naturelle ; - La fosse mobile.
Intérêt fort	- Grand rhinolophe ; - Murin de Bechstein ; - Grand capricorne ; - Grand murin ; - Murin à oreilles échanquées	- Forêt de pente, éboulis ou ravin ; - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables)

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	
En présence d'une colonie de mise bas (été)				Accouplement, élevage des jeunes et nourrissage									
En présence d'un site d'hibernation	Hibernation			Sortie au fur et à mesure de l'hibernation					Sortie au fur et à mesure de l'hibernation		Hibernation		
En présence d'un site mixte (mise bas et hibernation)	Hibernation			Accouplement et élevage des jeunes								Hibernation	

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période à forte sensibilité

Période à moyenne sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire :

5130 – Formations à *Juniperus communis* (Genévrier commun) sur landes ou pelouses calcaires (55.83 ha) ;

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (Sites d'orchidées remarquables de 38.21 ha) ;

8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (0.32ha) ;

8310 – Grottes non exploitées par le tourisme (nbre = 15)



Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et espèces de la Directive Oiseaux

Amphibiens :

Triton marbré *Triturus marmoratus*
Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*
Grenouille agile *Rana dalmatina*

Invertébrés :

La bacchante *Lopinga achine*
Azurée du serpolet *Maculinea arion*

 Mammifères : Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> Murin à moustache <i>Myotis mystacinus</i> Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i> Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i> Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i> Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i> Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	 Oiseaux : Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> Milan noir <i>Milvus migrans</i> Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> Pic noir <i>Dryocopus martius</i> Pic mar <i>Dendrocopos meduis</i>
--	--

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	6	2
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	10	-
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	15	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	7	

Pour plus d'informations sur les principales espèces patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5400406.pdf>

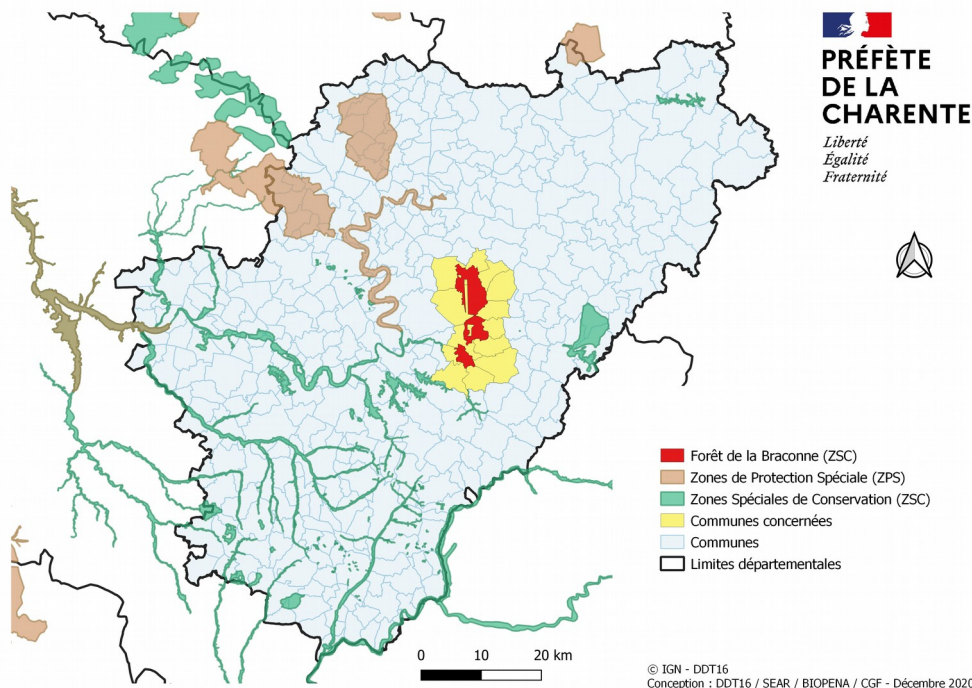
Pour consulter le Document d'Objectif (DOCOB) :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/docob-charente-charente-maritime-deux-sevres-a1544.html>



Localisation du site Natura 2000 en Charente :

Fiche de synthèse | Site Natura 2000 Forêt de la Braconne
Mise à jour : CGF | Décembre 2020



Communes concernées : Agris, Bouëx, Brie, Bunzac, Garat, Jauldes, Mornac, Rivières, La Rochette, La Rochefoucauld-en-Angoumois, Touvre.

Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

- ZSC FR5400407 : Grotte de Rancogne ;
- ZSC FR5402009 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents.
- ZPS FR4512006 : Vallée de la Charente en amont d'Angoulême et ses principaux affluents
- ZSC FR5400413 : Vallées Calcaires Péri-angoumoises

Périmètre de la Forêt de la Braconne :

